

UNION GENEALOGIQUE D'OCCITANIE HISTORIQUE

U.G.O.H.



Compte rendu du CA du 21 novembre 2021 à MENDE

- Membres participants :

- en présentiel : Eric Pociello, Président, Magdeleine Mazert, Vice-présidente, Elisabeth Fontugne, trésorière et Philippe Bidault, Président du GEHRG St. Flour
- en visioconférence : Vincent Bernabé, responsable informatique et section «Jeunes», Françoise Picot du GEHRG St. Flour et Daniel Pezon, secrétaire
- Invités : Roxane Simon et Agnès Bertrand de LGO *en visioconférence*.
- nombre de pouvoirs reçus : 2.

Le Président ouvre la séance à 09h40. Il prend la parole pour remercier tout d'abord l'ensemble des participants, en présentiel et en visioconférence ainsi que les personnes qui ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite pour assister à ce conseil.

Il aborde directement l'ordre du jour inscrit sur la convocation adressée le 30 octobre 2021.

- **1/ - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.A DU 17 JUILLET 2021 :**

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **2/ - SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'UGOH :**

a/ - Siège Social :

Celui-ci a été tantôt domicilié à Mende, tantôt à Carcassonne. En vue de la simplification administrative il a été convenu que le Siège Social soit fixé à Carcassonne et le Siège administratif à Mende. Il est donc inutile d'adresser des courriers à Carcassonne qui seraient ensuite renvoyés sur Mende.

b/ - Modifications des statuts et du règlement intérieur :

En l'état actuel de nos statuts et règlement, l'Administration avait des difficultés à pouvoir nous répertorier dans une catégorie. En effet notre fonctionnement se situe entre une association régionale et une fédération régionale. Le maintien en l'état actuel de notre structure nous priverait de solliciter des subventions.

Il a donc été décidé que l'UGOH proprement dite serait une fédération d'associations et que la nouvelle branche L.G.O. (Les Généalogistes Occitans) regrouperait uniquement les personnes physiques avec les professionnels.

Le Président souhaite à cet effet de mettre en place une commission chargée de revoir les statuts et règlement afin de présenter, lors du prochain Conseil, un texte nous mettant en conformité avec les directives de l'Administration.

Un débat s'engage entre les participants.

Magdeleine Mazert propose que chaque membre du C.A soit destinataire d'un exemplaire de nos statuts et du règlement intérieur afin d'étudier ces documents à tête reposée.

C'est la solution qui semble la plus appropriée et qui a reçu l'aval de l'ensemble des participants.

c/ - Projet de création d'une association des personnes physiques affiliées à l'UGOH vers une nouvelle structure «Les Généalogistes Occitans» :

Comme cela a été dit précédemment il a été créé une «branche» au sein de l'UGOH sous l'appellation «**Les Généalogistes Occitans**». Cette nouvelle structure dont les statuts ont été déposés en Préfecture et parus dernièrement au Journal Officiel.

Le Président propose la cooptation de Agnès Bertrand et de Roxane Simon au sein du Conseil d'Administration UGOH, aux fins de représenter la section Professionnelle, jusqu'à leur intégration officielle lors de la prochaine assemblée générale. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Magdeleine Mazert a accepté de prendre en charge la comptabilité de cette entité malgré ses diverses activités. Je tiens à la remercier chaleureusement pour ce nouvel engagement.

Vient ensuite une question de Philippe Bidault au sujet du fonctionnement de l'UGOH avec cette nouvelle structure. Il précise au niveau relationnel.

Un dialogue s'engage, Eric Pociello et Magdeleine Mazert fournissent toutes les explications nécessaires à la demande effectuée par l'intéressé.

Cet échange clos ce paragraphe et la création de L.G.O. est approuvée à l'unanimité.

Le Président fait part également à l'assemblée que la «branche» *Les Jeunes Généalogistes Occitans* et le *Club Hérault* qui étaient rattachés à UGOH vont être transférés administrativement à LGO. De fait le représentant, Vincent Bernabé change de statut et sera rattaché directement à LGO et LGO à UGOH. Il siègera au Conseil d'Administration de l'UGOH en tant que LGO pour Les Jeunes Généalogistes Occitans et le Club Hérault.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

– **3/ - SITUATION FINANCIERE : ACHATS ET POINT SUR LES SUBVENTIONS (réalisées, à venir et projets) :**

Elisabeth Fontugne, trésorière, fait part d'une situation financière saine puisque les comptes de l'Union affichent un solde positif de 440,36 €.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire pour un point sur les subventions en cours et à venir.

Au titre de l'année 2021 3 subventions avaient été demandées auprès du Conseil Régional d'Occitanie, auprès du Conseil départemental de l'Hérault ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Aude. A ce jour les subventions de l'Aude et de la DRAC ont été accordées.

Pour l'année 2022 les dossiers sont en cours de constitution et seront adressés avant le 31 décembre 2021. Les réponses seront probablement reçues courant premier semestre 2022.

Avant d'aborder le point suivant inscrit à l'ordre du jour, Eric Pociello apporte une information en relation avec la situation financière.

Après contact avec Mr. Marzocca, gérant de la Société «CLIC-ARCHIVES», ce dernier a mis à disposition de l'UGOH, à titre gracieux, un numériseur. La régularisation de l'achat interviendra lorsque les subventions demandées auront été allouées. De ce fait l'UGOH dispose donc de 2 numériseurs, 1 dans l'Hérault et le second dans l'Aude. Si la subvention arrive à temps ce numériseur sera affecté à l'Hérault puisque la demande a été présentée au Conseil départemental.

La demande de subvention formulée par l'UGOH auprès de la DRAC Occitanie concerne un numériseur et un ordinateur portable de manière à disposer d'un kit complet pour les numérisations.

Dans les projets de subvention ont également été prévu l'achat d'ordinateurs portables au profit du Président, de la Vice-présidente, du secrétaire et éventuellement pour notre trésorière.

Par ailleurs 1 convention pour le prêt d'un numériseur a été établie au profit de Mr. Sintès, adhérent de l'EGA11 et une nouvelle va être rédigée au profit de Mr. Vincent Bernabé du Club Hérault.

Le C.A approuve l'achat d'un roll-up.

Voilà les précisions que je tenais à signaler.

Celles-ci sont approuvées à l'unanimité.

– **4/ - SITE INTERNET : LA NOUVELLE STRUCTURE DU SITE :**

Le site internet a été réalisé par la Société IMAGO DESIGN de Mende auprès de qui nous avons négocié un tarif attractif afin que celui-ci rentre dans notre budget de fonctionnement. Je tenais ici à les remercier et vous faire part que cette Agence aura sa place dans la liste de nos différents partenaires sur le site.

Avant de passer la parole à Vincent Bernabé je tenais à dire également qu'il y aura en fait 2 sites :

– 1/ - site UGOH fédération qui regroupe toutes les associations,

– 2/ - site UGOH Pro pour les professionnels et les associations familiales ainsi que UGOH Assos. Membres qui comprennent les adhérents de LGO et autres adhérents qui souhaitent s'inscrire et auprès desquels une contribution sera demandée et dont nous allons parler.

Tout cela est géré par Stéphane Poujol pour la partie technique pour le groupe UGOH et CLG48, que je tiens à nouveau à remercier, et Vincent Bernabé pour la parution, en ligne, des articles. Donc si un code erreur 500 apparaît il est inutile d'appeler Vincent Bernabé qui n'est pas technicien, il faut prendre attache avec Stéphane Poujol.

Par ailleurs et concernant le site UGOH Assos., je propose que chaque association qui utiliserait le système espace adhérent de UGOH s'acquitte d'une participation de 0,50€/adhérent. Cette somme correspond principalement au frais d'hébergement, de stockage, de gestion, etc...

Une discussion s'engage sur le sujet afin de savoir si ce service est laissé au choix de l'adhérent ou s'il doit être inclus d'office dans le montant de l'adhésion.

Après avis des uns et des autres c'est la seconde hypothèse qui est retenue et le principe est donc approuvé à l'unanimité.

Autre point qui concerne l'utilisation du serveur UGOH, une contribution sera demandée au prorata de l'utilisation du serveur. Ce point est approuvé à l'unanimité.

Eric donne ensuite la parole à Vincent Bernabé afin qu'il présente le site de l'UGOH.

Un partage d'écran permet à celui-ci de donner toutes les explications nécessaires quant au fonctionnement, dans sa version actuelle, du site.

Un débat s'engage quant aux divers onglets mis à disposition pour passer de UGOH à UGOH PRO, LGO, etc...

Il ressort des échanges qu'il serait préférable de revoir la page d'accueil afin de faciliter au mieux l'accès aux divers onglets.

C'est ce qu'indique Vincent dans ses propositions qui reçoivent l'aval de Roxane Simon.

Cette orientation est approuvée à l'unanimité et Vincent va s'attacher à améliorer le site. Une nouvelle version sera mise en expérimentation prochainement et les résultats seront communiqués lors du prochain C.A.

- **5/ - POINT SUR LES MANIFESTATIONS A VENIR :**

Dans un premier temps nous aurons les Rencontres Généalogiques d'Aubrac à St. Chély d'Apcher qui regrouperont l'UGOH, le CLG48 et le GEHRG de St. Flour pour leur organisation.

Voici en avant-première le modèle de l'affiche qui est sobre mais parfaitement adaptée à cette manifestation.

Pour ce qui concerne la tarification des stands il est proposé de l'aligner sur ceux pratiqués par le CLG48 lors des Rencontres Généalogiques d'Aubrac, à savoir : 15,00€ pour les professionnels non-adhérents à UGOH PRO. et 5,00€ pour les professionnels adhérents et gratuits pour les autres. A la demande d'Eric Pociello, Philippe Bidault confirme que la répartition des frais de la collation de bienvenue ainsi que les repas des conférenciers seront pris en charge pour moitié par le CLG48 et le GEHRG.

Second rendez-vous au cours de ce premier trimestre 2022, le Colloque de Généalogie de Montpellier, organisé par l'UGOH et qui se tiendra dans la capitale héraultaise le vendredi 25 mars 2022.

Deux affiches ont été mises en compétition pour cette manifestation.

Après délibération c'est celle de Coralie Pailhès qui a été retenue.

Le Président donne ensuite les grandes lignes du programme retenu pour ce Colloque dont le principe reçoit l'accord de l'assemblée présente.

- **6/ - QUESTIONS DIVERSES :**

Il fait part ensuite d'une demande, provenant d'une association familiale, relative à la désignation des stands à l'occasion du Salon de la Généalogie de la Lozère qui se déroulera à Mende le 31 juillet 2022.

Les stands des associations qui participent à ce Salon étaient gérés par le Cercle Lozérien de Généalogie. A partir du moment où les associations familiales sont maintenant passées sous statut UGOH il est demandé qu'il en soit de même pour la gestion des stands. Le CA du CLG48 ne l'a pas encore validé. En fait il ne s'agit là que d'un transfert de compétence et l'assemblée n'oppose aucune objection à ce transfert.

Eric fait part également d'un dernier point relatif à la dernière réunion des généalogistes professionnels au cours de laquelle seront arrêtées la charte ainsi que la cotisation, fixée à 20,00€, a été arrêtée au 7 décembre prochain. Magdeleine Mazert et Eric Pociello seront présents à cette réunion.

Il poursuit en abordant la délivrance du Certificat de Jeune Généalogiste. Celui-ci sera à revoir et fera l'objet d'une réunion entre le Président, la Vice-présidente, le responsable «Jeunes» et le secrétaire.

Une prochaine mission va également être mise en place concernant la boutique de vente afin de limiter au minimum les coûts par des achats globaux et non individuels.

Par ailleurs Eric nous fait part d'une question émanant d'une association qui demande une domiciliation. C'est-à-dire une association qui demande à être domiciliée dans les locaux de l'UGOH, ce que fait d'ailleurs la Fédération Française de Généalogie. Il indique que sur le principe il ne voit aucune objection quant à cette domiciliation mais celle-ci doit recevoir l'aval du Bureau de l'UGOH, de la présidence de l'EGA11 et de la Mairie de Carcassonne. Si ces trois entités sont d'accord il n'y a pas lieu de s'opposer à ce que cette association utilise la boîte aux lettres de l'UGOH. Pour information LGO est également domiciliée à cette adresse.

Il signale aussi que Magdeleine Mazert et Vincent Bernabé participent à une chronique bi-mensuelle, de 3 mn, sur les ondes de RCF Aude et RCF Lozère. Un grand merci à eux pour leur implication.

Pour ce qui concerne la cotisation LGO Pro il a été décidé que 70% de son montant seront reversés à l'UGOH et que les 30% restants resteront dévolus à l'association. Proposition approuvée.

En conclusion le Président informe l'assemblée qu'une convention est en cours d'établissement avec le Conseil Régional d'Occitanie afin d'établir un projet collaboratif quant aux célébrités occitanes des 13 départements de la Région. Ce projet est mené par Vincent Bernabé et Jean-Marc Daudans.

- **7/ - DATE DU PROCHAIN C.A :**

Plusieurs propositions sont émises quant à la prochaine réunion du Conseil. Le choix s'est porté sur sa tenue à l'occasion des Rencontres Généalogiques d'Aubrac à St. Chély le 22 mai 2022 à 13h00.

Après un tour de table et en l'absence de nouvelle question la séance est close à 11h05.

Le secrétaire de séance :
Daniel PEZON

Le Président :
Eric POCIELLO